

Séance du Conseil général du 30 juin 2026 (2026-2031)

Point 12: DIVERS

Postulat n° 7	Déposé le 30 juin 2026
Auteurs et co-auteur(s)	Christel Berset (PS), Thomas Gremaud (PS), Samuel Jordan (PS), François Miche (PS) et Marc Vonlanthen (PS)
Objet	"Etudier la possibilité d'installer des box à vélos sécurisés sur l'espace public"
<i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du lundi 21 septembre 2026</i>	
Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.	

Développement du postulat

La mobilité douce connaît une croissance soutenue en ville de Fribourg, en particulier l'usage du vélo électrique, dont le poids et la valeur nécessitent des solutions de stationnement adaptées.

D'une part, une part importante du parc immobilier fribourgeois est constituée de bâtiments anciens, dépourvus d'espaces de stationnement pour vélos. Dans ces immeubles, les habitants·es ne disposent souvent ni de locaux à vélos, ni d'ascenseurs permettant de transporter un vélo, qu'il soit électrique ou mécanique. La problématique des vélos électriques est particulièrement significative: en effet, leur poids important rend difficile, voire impossible, leur transport dans les escaliers menant aux caves ou aux étages, surtout pour les personnes âgées, les familles ou les personnes à mobilité réduite.

D'autre part, le stationnement non sécurisé des vélos sur l'espace public expose leurs propriétaires à des risques accrus de vols et déprédations, ce qui constitue un frein à l'usage quotidien du vélo. Mentionnons l'augmentation constante des vols de vélo en Suisse et à Fribourg (voir note¹). En outre, les batteries doivent être protégées des intempéries et des variations de température, ce qui renforce la nécessité d'un stationnement couvert et sécurisé.

Les box à vélos sécurisés (voir image ci-dessous) installés sur l'espace public répondent précisément à ces besoins: ils permettent de stocker un vélo électrique ou mécanique dans un espace fermé, accessible par abonnement, protégé des vols, du vandalisme et des intempéries. Ils constituent ainsi une infrastructure essentielle pour accompagner la transition vers une mobilité plus durable, en particulier dans les quartiers denses où les habitants ne disposent pas de solutions de stationnement privées. Ces dispositifs permettent un stationnement sûr, ordonné et accessible 24h/24 grâce à un système d'ouverture électronique (code, carte ou application). Plusieurs villes suisses et européennes, notamment à Lausanne, en France et en Belgique, ont déjà mis en place de tels box à vélos sécurisés (voir annexe). La Ville de Fribourg a fait un pas dans cette direction avec [une première vélostation](#) que ce dispositif viendrait compléter idéalement.

Etant donné que la Ville de Fribourg s'est engagée à promouvoir la mobilité douce et durable et à améliorer les infrastructures destinées aux cyclistes, les soussignés·es demandent au Conseil communal:

¹ [Voici où votre vélo risque le plus d'être volé en Suisse](#)
[Un réseau criminel alimenté depuis Villars-sur-Glâne. Cinq hommes auraient volé plus de soixante vélos à Fribourg et dans d'autres cantons | La Liberté](#)
[Les vols explosent, surtout en ville. Ce Fribourgeois s'est fait piquer deux vélos en deux mois | La Liberté](#)

1. D'étudier l'opportunité d'installer des box à vélos sécurisés sur l'espace public. Le Conseil communal examinera les subventions possibles, notamment via l'ARS, et étudiera la possibilité de collaboration avec les assureurs pour permettre un déploiement ambitieux de ce système.
2. D'évaluer différents modèles de gestion, en particulier un système d'accès par abonnement payant, permettant de couvrir une partie des coûts d'installation et d'entretien.
3. D'identifier les emplacements prioritaires, notamment dans les quartiers où les immeubles ne disposent pas de locaux à vélos et dans les zones à forte densité résidentielle.
4. De présenter un rapport détaillant les options possibles, les coûts, les modalités d'exploitation, les retours d'expérience d'autres villes européennes, ainsi que les bénéfices attendus pour la population fribourgeoise.

Annexe

Plusieurs villes suisses et européennes ont déjà mis en place des box à vélos sécurisés sur l'espace public, démontrant la pertinence et l'efficacité de ce type d'infrastructure pour encourager la mobilité douce:

- Lausanne a un service de stationnement vélo abrité et sécurisé dans toute la ville. Voir: <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/se-deplacer-a-lausanne/a-velo/velobox>
- Paris a installé de nombreux box sécurisés et accessibles par abonnement, notamment les abris ALTAO Pod, implantés directement sur l'espace public et ouverts via badge ou application mobile.
- Lyon déploie progressivement des box sécurisés dans ses quartiers denses, en remplacement de places de stationnement pour voitures, afin de répondre à la demande croissante liée aux vélos électriques.
- Clermont-Ferrand et d'autres villes françaises de taille moyenne ont également adopté ce modèle, avec des retours positifs en matière de réduction des vols et d'amélioration de l'ordre public.
- En Belgique, plusieurs communes utilisent des systèmes automatisés tels que V Locker, permettant un stationnement sécurisé 24h/24, particulièrement adapté aux vélos électriques.
- En Allemagne, des villes comme Frankenthal ont installé des modules de stationnement innovants, parfois sous forme de tours automatisées, optimisant l'usage de l'espace urbain.
- Aux Pays-Bas, où la culture cyclable est très développée, des solutions de box individuels ou collectifs complètent les grands parkings vélo traditionnels, notamment dans les zones résidentielles denses.

Ces expériences démontrent que les box à vélos sécurisés constituent une solution éprouvée, adaptable à différents contextes urbains, et particulièrement pertinente dans les villes où les immeubles anciens ne disposent pas de locaux à vélos.



Fribourg, le 30 juin 2026